

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 juin 2016

L'an deux mil seize, le quatorze du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Claude BOURCET, Mr Rodolphe MAZOYER, Mme Françoise WILLAUER, Mme Elisabeth LYONNAIS, Mr Michel MOULON, Mr Lionel CABUT, Mr Lilian MALIN, Mme Emilie PONT, Mme Marie-Thérèse MICHAUD

Excusée : Mme Marie-Claude GUILLEMOT

Donne procuration à Mme Elisabeth LYONNAIS

Le Conseil municipal nomme, Mme Françoise WILLAUER secrétaire de séance.

1/ Projet de fusion Cœur de bresse Cuiseaux intercom :

Le Maire rappelle au conseil municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 29 mars 2016 prévoit la fusion des communautés de communes Cœur de Bresse et Cuiseaux Intercom. Un arrêté préfectoral du 18 avril 2016 portant projet de périmètre de la nouvelle intercommunalité résultant de la fusion a ensuite été notifié à la commune le 23 avril. La réglementation en vigueur précise qu'à compter de cette date, la commune dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur ce projet de fusion et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable. La fusion sera prononcée après accord des communes composant la future intercommunalité, cet accord devant être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux représentant la moitié au moins de la population totale. Il précise enfin qu'à défaut d'accord à la majorité requise, la commission départementale de coopération intercommunale sera saisie pour avis simple, le préfet disposant au final du pouvoir de passer outre cet avis et d'imposer le projet de fusion.

Le maire propose de passer au vote à bulletin secret. Le conseil municipal se prononce sur la fusion avec Cœur de Bresse par 4 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

2/ Réhabilitation du local périscolaire

Le maire informe le conseil que le résultat de la consultation des entreprises est inférieur à l'estimation de l'architecte : 94 88.19 € pour une estimation à 109 932 €. Il précise qu'il convient de prendre une délibération l'autorisant à signer les marchés avec les entreprises retenues :

Lot 1 Gros Œuvre

Entreprise SORGUES et Frères SARL

Montant du marché : 29 346.20 €

Lot 2 Couverture Zinguerie

SARL MANZIAT

Montant du marché : 9 320.16 €

Lot 3 Menuiseries extérieures aluminium et intérieures bois

SARL FAUTRELLE

Montant du marché : 19 801.40 €

Lot 4 Plâtrerie-Plafonds-Peinture

SARL MEGARD

Montant du marché : 14 700.00 €

Lot 5 Sols collés-Faïences

SARL MEGARD

Montant du marché : 9382.44 €

Lot 6 Plomberie-Sanitaires

SARL GAUTHIER PCS

Montant du marché : 2 458.80 €

Lot 7 Electricité courants faibles

SARL GRAVALLON

Montant du marché : 9 879.19 €

3/ Demande de subvention à la Région Bourgogne – Franche-Comté

Le maire indique au conseil municipal que le conseil régional vient d'adopter un plan de soutien au bâtiment et aux travaux publics. Il précise qu'une première phase de 10M€ va être engagée rapidement avec l'Etat et le fonds de soutien à l'investissement local.

Il indique que les critères de sélection retenus permettent d'envisager un financement complémentaire pour les travaux de création de locaux à usage périscolaire.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier auprès des services du conseil régional et à signer l'ensemble des pièces qui s'y rapporte.

4/ Titularisation de la secrétaire de mairie

Le maire explique au conseil qu'il convient de se prononcer sur la titularisation de la secrétaire qui a été recrutée en qualité de stagiaire le 15 juillet 2015. Le conseil municipal se prononce en faveur de la titularisation de Mme BADEZ au grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe.

7/ Questions diverses

Les élus se mobilisent pour le maintien de la trésorerie de Cuiseaux, qui est menacée de fermeture après le départ en retraite de M. MARTINET. La proximité de ce service public est importante pour les administrés et aussi pour la ville de Cuiseaux. Le maire donne lecture de la motion proposée aux conseils municipaux de l'intercommunalité. Après délibération, les élus condalois se prononcent pour le maintien du centre des finances publiques sur la commune de Cuiseaux et votent cette motion à l'unanimité.

Le Maire indique qu'il a été sollicité par Monsieur le sous-préfet au sujet de la participation citoyenne. Après échange sur le sujet, le conseil convient de la nécessité de coopérer avec les services de gendarmerie et le Maire précise que des rencontres régulières ont lieu en mairie avec les gendarmes. Les faits de délinquance ne sont pas alarmants sur le territoire communal aussi le conseil ne souhaite pas pour le moment adhérer à ce dispositif.

Le contrat aidé de Mr Laurent JOUFFROY se termine le 17 août 2016, le travail qu'il a effectué au niveau du bourg et des espaces verts ainsi que son engagement auprès des enfants durant le temps méridien a permis d'améliorer la qualité du service communal. Il convient donc d'en recruter un nouveau. Le maire demande aux conseillers de faire connaître les éventuelles personnes de leur connaissance qui pourraient correspondre au profil recherché.

La fermeture d'une classe à l'école de Condal sera effective à la rentrée prochaine. Compte tenu de la baisse prévisible des effectifs, le maire demande à la commission des affaires scolaires de bien vouloir réexaminer l'organisation du temps méridien et le maintien des deux services de restauration.

Concernant la couverture numérique du territoire communal, le maire indique que les travaux d'installation des nouveaux équipements sont terminés. La montée en débit devrait être effective pour les usagers dans le courant du mois de juillet.

Plusieurs riverains ont fait part de la gêne occasionnée par le brulage des déchets à l'entreprise DARBON. Le maire indique qu'il interviendra auprès de l'entreprise pour mettre un terme à ces nuisances.

Les travaux de recherche effectués par Michel MOULON sur les anciens combattants de la Grande Guerre ont permis de constater que le nom de Monsieur Joseph FENIET, décédé après la guerre des suites de ses blessures au combat, n'était pas inscrit au monument aux morts. Le conseil convient de la nécessité de régulariser cette situation et des dispositions seront prises pour honorer la mémoire de cet ancien combattant lors de la cérémonie commémorative du 11 novembre prochain.

Le Maire,

Jean-Louis DESBORDES

